



Droit de défendre son honneur par la force.

Par ceroxon

Bonjour, je me posais une question.

Il nous est à tous arrivé de faire une mauvaise rencontre qui, sans tourner à la violence, fût désagréable.

Par exemple une fois, un gars croisé dans la rue je lui ai demandé si il pourrait me donner l'heure.

"Pour une raison indéterminée" il m' dit de partir de façon grossière tout en m'insultant par rapport à mon surpoids.

J'aurais pu l'insulter en retour de façon tout aussi grave, par rapport à sa couleur de peau par exemple et en lui crachant dessus histoire de faire bon poids.

Des bagarres mortelles ont éclatées pour moins que ça.

Nous supposons que la bagarre se serait terminée par une hospitalisation de l'individu. C'est un scénario possible si la bagarre va loin sans que personne n'intervienne pour y mettre fin.

Par la suite, j'aurai pu être amené à m'expliquer devant un juge qui aurait posé la question suivante:

"Quand il vous à dit de partir même si il vous insultait sans raison, pourquoi n'êtes vous pas parti? Pourquoi n'avez vous pas essayé d'apaiser la tension et d'éviter cette bagarre?"

Ce à quoi j'aurai pu répondre:

"Parce que l'insulte m'a gravement blessé psychologiquement et que je me serai senti humilié de partir comme ça. Je voulais défendre mon honneur. Je suis fatigué de chercher à apaiser les tension avec des gens qui se croit permis de m'insulter sans raison".

Ca pèse quoi comme argument d'un point de vue légal s'il vous plaît?

Par jodelariege

bonsoir

l'honneur est un sentiment et une notion abstraite.

un déluge d'insultes et d'agression verbale ne tue jamais physiquement personne alors qu'un coup de poing ou de couteau oui....voilà ce qu'on risque de vous répondre

"Nous supposons que la bagarre se serait terminée par une hospitalisation de l'individu." ou la mort... quelques mots impliquent /occasionnent/excusent ils la mort?

on ne peut pas répondre par la violence à chaque fois que quelqu'un nous manque de respect: il n'y aurait plus grand monde sur la planète....

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pas grand chose....

On n'est plus au moyen âge où ils défendaient leur "honneur" à coup de duels, pratique interdite depuis le 2 juin 1626.

A lire :

un article intéressant sur la légitime défense :

[url=https://www.ake-avocats.re/faire-justice-soi-meme-ce-que-vous-encourez/]https://www.ake-avocats.re/faire-justice-soi-meme-ce-que-vous-encourez[/url]

Par Prana67

Bonjour,

Au moyen age ça aurait pu passer, entretemps on a un peu "évolué".

Par Henriri

Hello !

Cerexon cet argument ne vaut rien du point de vue légal.

A+

Par janus2

Bonjour,

Code pénal :

Article 122-5

Version en vigueur depuis le 01 mars 1994

N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.

N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction.

Donc répondre à l'insulte par une insulte, réponse proportionnée à l'attaque, est possible.
Répondre à l'insulte par des coups, réponse disproportionnée, n'est pas admis !

Par ceroxon

Je me rends compte que je me suis mal expliqué. Dans le cadre de la bagarre, c'est lui qui aurait finalement porté le premier coup et terminé à l'hôpital (supposition des plus hasardeuse compte tenu de ma condition physique).

Mon "tort" dans cette situation aurait été de ne pas être parti dès le début après qu'il m'ait insulté mais d'avoir répondu à l'insulte par l'insulte pour défendre mon honneur.

Dans ce cas hypothétique qui sera en tort? Cleui qui a porté el premier coup j'imagine mais suis je en tort moi même pour "ne pas avoir cherché à apaiser les tensions"?

Par jodelariege

si l'autre personne donne le premier coup vous pouvez être en légitime défense en vous défendant mais nous ne sommes plus dans l'insulte....votre premier sujet

de plus il faut que cela soit une réaction proportionnelle :si votre adversaire vous donne une gifle vous ne répondez pas par un coup de couteau ou de revolver...mais vous pouvez aussi appeler la police pour revenir à l'insulte :à quoi cela revient de répondre par une insulte? il va y avoir escalade d'insultes pour savoir qui a la plus grosse.....insulte? des fois il vaut mieux ne pas perdre son temps ou son énergie pour pas grand chose ou pour des personnes qui n'en valent pas la peine....des insultes, on en reçoit toute notre vie...